



## Pension alimentaire, enfant majeur.

Par **eric2a**, le **01/02/2022** à **12:15**

Bonjour,

Suite à mon divorce, je dois payer une pension pour mon fils majeur, aujourd'hui à sa mère, jusqu'à ce qu'il soit en "autonomie financière" stipulée sur le jugement.

Il s'est inscrit en auto-entrepreneur, il ne gagne pas beaucoup mais il vient de refuser un travail dans sa branche en CDD. Il est, de plus, inscrit à pôle-emploi et ses droits viennent d'être ouverts.

Ma question étant sur le fait qu'il refuse ce travail, certes, à mi-temps mais qui lui permet de continuer son activité en parallèle et que, de plus, il est plus de la moitié du temps chez moi à ma charge car sa mère vit dans un village et moi en ville, donc : dois-je continuer à payer ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **01/02/2022** à **22:11**

Bonjour

Ces éléments doivent être exposés au JAF, lui seul pouvant statuer...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>